

Annuaire régional d'Eurostat 2009



Annuaire régional d'Eurostat 2009

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

Un numéro unique gratuit (*):

00 800 6 7 8 9 10 11

(* Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2009

ISBN 978-92-79-11697-1

ISSN 1830-9682

doi: 10.2785/17920

Numéro de catalogue: KS-HA-09-001-FR-C

Thème: Statistiques générales et régionales

Collection: Livres statistiques

© Communautés européennes, 2009

Copyright des photos suivantes: la couverture: © Annette Feldmann; les chapitres «Introduction», «Population», «Comptes des ménages», «Société de l'information», «Éducation» et «Tourisme»:

© Phovoir.com; le chapitre «Villes européennes»: © Teodóra Brandmüller; les chapitres «Marché du travail», «Produit intérieur brut», «Statistiques structurelles des entreprises» et «Science, technologie et innovation»: © la bibliothèque d'images numériques de la direction générale de la politique régionale de la Commission européenne; le chapitre «Agriculture»: © Jean-Jacques Patricola

L'autorisation de reproduction ou d'utilisation de ces photos doit être demandée directement au détenteur des droits d'auteur.

Printed in Belgium

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE



Préface

Chère Lectrice, Cher Lecteur,

L'année 2004 a été marquée par un événement sans précédent, puisqu'elle a vu, le 1^{er} mai, dix nouveaux États membres entrer dans l'Union européenne (UE). Le présent Annuaire des régions 2009 vous montrera, chiffres à l'appui, quels sont les progrès accomplis en matière d'évolution économique et sociale dans les régions au cours des cinq années écoulées depuis lors et quels sont les domaines où les efforts doivent être intensifiés pour atteindre les objectifs d'une cohésion renforcée.

Au fil de ses onze chapitres, l'Annuaire des régions vous permettra de découvrir les aspects les plus intéressants des divergences et des points communs entre les régions des 27 États membres, ainsi que des pays candidats et des pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Son but est de vous encourager à rechercher vous-même les multiples données régionales qui vous sont proposées sur le site internet d'Eurostat et à analyser vous-même l'évolution économique et sociale.

À côté des chapitres habituels, toujours très intéressants, sur l'évolution démographique au niveau régional, le marché régional du travail, le produit intérieur brut régional et d'autres thèmes, nous innovons cette année en vous présentant l'évolution régionale de données sur la société de l'information. Comme ce fut déjà le cas ces dernières années, les données sur les évolutions régionales sont complétées par une présentation des résultats les plus récents de l'«audit urbain», un ensemble de données qui contient de nombreuses informations statistiques sur les villes européennes.

Nous continuerons à élargir régulièrement l'éventail des indicateurs régionaux disponibles et nous espérons pouvoir leur faire une place dans les éditions futures lorsque la disponibilité et la qualité des données le permettront.

Je vous souhaite une lecture agréable!



Walter Radermacher
Directeur général, Eurostat



Remerciements

Les éditeurs de l'*Annuaire régional d'Eurostat 2009* tiennent à remercier tous ceux qui leur ont apporté leur concours, et en particulier les membres suivants d'Eurostat qui, en rédigeant les divers chapitres de l'Annuaire, ont rendu cette publication possible:

- **Population:** Veronica Corsini, Monica Marcu et Rosemarie Olsson (unité F.1: «Population»)
- **Villes européennes:** Teodóra Brandmüller (unité E.4: «Statistiques régionales et information géographique»)
- **Marché du travail:** Pedro Ferreira (unité E.4: «Statistiques régionales et information géographique»)
- **Produit intérieur brut:** Andreas Krüger (unité C.2: «Comptes nationaux — Production»)
- **Comptes des ménages:** Andreas Krüger (unité C.2: «Comptes nationaux — Production»)
- **Statistiques structurelles des entreprises:** Aleksandra Stawińska (unité G.2: «Statistiques structurelles des entreprises»)
- **Société de l'information:** Albrecht Wirthmann (unité F.6: «Société de l'information; tourisme»)
- **Science, technologie et innovation:** Bernard Félix, Tomas Meri, Reni Petkova et Håkan Wilén (unité F.4: «Éducation, science et culture»)
- **Éducation:** Sylvain Jouhette, Lene Mejer et Paolo Turchetti (unité F.4: «Éducation, science et culture»)
- **Tourisme:** Ulrich Spörel (unité F.6: «Société de l'information; tourisme»)
- **Agriculture:** Céline Ollier (unité E.2: «Agriculture et pêche»)

La mise en forme et la coordination de la présente publication ont été assurées par Åsa Önnersfors (unité E.4: «Statistiques régionales et information géographique») avec le concours de Berthold Feldmann (unité E.4: «Statistiques régionales et information géographique») et de Pavel Bořkovec (unité D.4: «Diffusion»). Baudouin Quennery (unité E.4: «Statistiques régionales et information géographique») a produit l'ensemble des cartes statistiques.

Nous adressons également nos remerciements à:

- la **direction générale de la traduction de la Commission européenne**, et notamment aux unités de traduction allemande, anglaise et française;
- l'**Office des publications de l'Union européenne**, et notamment à Bernard Jenkins de l'unité B1 («Publications multisupports»), ainsi qu'aux correcteurs d'épreuves de l'unité B2 («Services éditoriaux»).



Table des matières

| | |
|---|----|
| INTRODUCTION | 9 |
| Statistiques des régions et des villes | 10 |
| La nomenclature NUTS | 10 |
| Couverture | 11 |
| Davantage d'informations régionales | 11 |
| 1 POPULATION | 13 |
| Présentation de la répartition régionale de la démographie | 14 |
| Densité de population | 14 |
| Évolution de la population | 14 |
| Conclusion | 23 |
| <i>Notes méthodologiques</i> | 23 |
| 2 VILLES EUROPÉENNES | 25 |
| Introduction | 26 |
| Une liste d'indicateurs complétée | 26 |
| Passage d'une périodicité de cinq ans à une collecte annuelle de données | 26 |
| Une couverture géographique étendue | 26 |
| Découvrir la dimension spatiale | 26 |
| Centres-villes | 28 |
| Zones urbaines élargies | 31 |
| La géographie compte | 33 |
| 3 MARCHÉ DU TRAVAIL | 35 |
| Modèles de temps de travail régionaux | 36 |
| Bref aperçu pour 2007 | 36 |
| Modèles de travail régionaux | 39 |
| Les emplois à temps partiel font baisser le temps de travail moyen | 41 |
| Les salariés passent moins de temps au travail | 43 |
| Conclusion | 46 |
| <i>Notes méthodologiques</i> | 47 |
| <i>Définitions</i> | 47 |
| 4 PRODUIT INTÉRIEUR BRUT | 49 |
| Qu'est-ce que le produit intérieur brut régional? | 50 |
| Le PIB régional en 2006 | 50 |
| Le PIB en moyenne pour la période 2004-2006 | 52 |
| Fortes disparités régionales à l'intérieur même des pays | 52 |
| Processus de rattrapage dynamique dans les nouveaux États membres | 54 |
| Évolution hétérogène au sein même des pays | 56 |
| La convergence fait des progrès | 57 |
| Conclusion | 59 |
| <i>Notes méthodologiques</i> | 60 |
| <i>Parités de pouvoir d'achat et comparaisons internationales du volume</i> | 60 |



| | |
|--|------------|
| 5 COMPTES DES MÉNAGES..... | 63 |
| Introduction: mesure de la richesse..... | 64 |
| Revenu des ménages privés..... | 64 |
| Résultats pour l'année 2006..... | 64 |
| Revenu primaire..... | 64 |
| Revenu disponible..... | 65 |
| La dynamique à la périphérie de l'Union..... | 70 |
| Conclusion..... | 72 |
| <i>Notes méthodologiques</i> | 73 |
| 6 STATISTIQUES STRUCTURELLES DES ENTREPRISES..... | 75 |
| Introduction..... | 76 |
| Spécialisation régionale et concentration des activités..... | 76 |
| Spécialisation dans les services aux entreprises..... | 83 |
| Croissance de l'emploi dans les services aux entreprises..... | 87 |
| Caractéristiques des 30 régions les plus spécialisées dans les services aux entreprises..... | 87 |
| Conclusion..... | 90 |
| <i>Notes méthodologiques</i> | 91 |
| 7 SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION..... | 93 |
| Introduction..... | 94 |
| Accès aux technologies de l'information et de la communication..... | 94 |
| Utilisation de l'internet et activités en ligne..... | 97 |
| Non-utilisateurs de l'internet..... | 99 |
| Conclusion..... | 104 |
| <i>Notes méthodologiques</i> | 105 |
| 8 SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION..... | 107 |
| Introduction..... | 108 |
| Recherche et développement..... | 108 |
| Ressources humaines en science et technologie..... | 110 |
| Industries de haute technologie et services à forte intensité de connaissance..... | 113 |
| Brevets..... | 116 |
| Conclusion..... | 118 |
| <i>Notes méthodologiques</i> | 119 |
| 9 ÉDUCATION..... | 121 |
| Introduction..... | 122 |
| Participation des étudiants à l'éducation..... | 122 |
| Participation des enfants de 4 ans à l'enseignement..... | 124 |
| Étudiants du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et de l'enseignement postsecondaire non supérieur... .. | 124 |
| Étudiants de l'enseignement supérieur..... | 126 |
| Diplômés de l'enseignement supérieur..... | 129 |
| L'apprentissage tout au long de la vie..... | 129 |
| Conclusion..... | 131 |
| <i>Notes méthodologiques</i> | 133 |



| | |
|--|-----|
| 10 TOURISME | 135 |
| Introduction | 136 |
| Capacités d'hébergement | 137 |
| Nuitées | 137 |
| Durée moyenne des séjours | 140 |
| Intensité touristique | 140 |
| L'évolution du tourisme | 140 |
| Part du tourisme récepteur | 143 |
| Conclusion..... | 145 |
| <i>Notes méthodologiques</i> | 147 |
| 11 AGRICULTURE | 149 |
| Introduction | 150 |
| Superficie agricole utilisée | 150 |
| Part de la superficie des céréales par rapport à la superficie agricole utilisée..... | 150 |
| Part de la superficie des cultures permanentes par rapport à la superficie agricole utilisée | 150 |
| Production agricole | 153 |
| Production de blé..... | 153 |
| Production de maïs grain | 155 |
| Production de colza | 155 |
| Conclusion..... | 158 |
| <i>Notes méthodologiques</i> | 158 |
| ANNEXE | 159 |
| UNION EUROPÉENNE: régions au niveau NUTS 2 | 159 |
| PAYS CANDIDATS: régions statistiques au niveau 2 | 162 |
| PAYS DE L'AELE: régions statistiques au niveau 2..... | 163 |



Introduction





Statistiques des régions et des villes

L'information statistique est indispensable à qui veut comprendre notre monde si complexe et en constante mutation. Eurostat, l'office statistique des Communautés européennes, a pour mission de collecter et de diffuser au niveau européen des données provenant non seulement des 27 États membres de l'Union européenne (EU-27), mais également des trois pays candidats (Croatie, ancienne République yougoslave de Macédoine et Turquie), ainsi que des quatre pays de l'AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse).

La présente publication (*Annuaire régional d'Eurostat 2009*) se propose de vous donner un aperçu de certaines statistiques des régions et des villes que nous collectons auprès de ces pays. Les statistiques des régions nous permettent de dégager des caractéristiques et des tendances statistiques plus détaillées que les données nationales, mais, puisqu'il existe 271 régions NUTS 2 dans l'EU-27, 30 régions statistiques de niveau 2 dans les pays candidats et 16 régions statistiques de niveau 2 dans les pays de l'AELE, le volume des données est si grand que certains principes de classement doivent nécessairement être appliqués pour que ces données soient compréhensibles et significatives.

Pour l'esprit humain, le recours à des cartes statistiques représente probablement le moyen le plus facile de trier et d'«absorber» d'importantes quantités de données statistiques en une seule fois. C'est la raison pour laquelle l'Annuaire régional d'Eurostat contient, comme les années précédentes, un grand nombre de cartes statistiques sur lesquelles les données sont différenciées selon les classes statistiques représentées par des nuances de couleur. Dans certains chapitres, des graphiques et des tableaux sont également utilisés pour présenter les données, celles-ci étant sélectionnées et présentées d'une manière (différentes hiérarchies, graphiques indiquant les valeurs régionales extrêmes à l'intérieur des pays ou exemples représentatifs seulement) qui rend plus aisée la compréhension des données statistiques.

Nous sommes fiers de fournir un vaste éventail de thèmes abordés dans les onze chapitres de l'édition 2009 de l'Annuaire régional d'Eurostat. Le premier chapitre, qui concerne la **population**, donne un aperçu détaillé des différents schémas démographiques, tels que la densité de population, les variations démographiques et les taux de fécondité dans les pays examinés. Ce chapitre peut être considéré comme la clé de tous les autres, puisque toutes les autres statistiques dépendent de la composition de la population. Le deuxième

chapitre, consacré aux **villes européennes**, explique de manière détaillée les définitions des différents niveaux spatiaux utilisés dans la collecte de données de l'audit urbain et donne quelques exemples intéressants des déplacements domicile-travail dans neuf capitales européennes.

Le chapitre relatif au **marché du travail** décrit principalement les différences en matière de travail hebdomadaire en Europe et propose quelques éléments permettant d'expliquer les variations considérables observées d'une région à l'autre. Les trois chapitres économiques, qui concernent respectivement le **produit intérieur brut**, les **comptes des ménages** et les **statistiques structurelles des entreprises**, nous donnent un aperçu détaillé de la situation économique générale des régions, des ménages et des divers secteurs de l'économie marchande.

Nous sommes particulièrement heureux de pouvoir vous présenter un nouveau chapitre, très intéressant, sur la **société de l'information**, qui décrit l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) par les particuliers et les ménages dans les régions d'Europe. Ce chapitre nous apprend, par exemple, combien de ménages utilisent régulièrement l'internet et combien ont un accès à large bande. Les deux chapitres suivants concernent **la science, la technologie et l'innovation**, d'une part, et **l'éducation**, d'autre part, et ces trois domaines statistiques sont fréquemment considérés comme essentiels dès lors qu'il s'agit de suivre la réalisation des objectifs définis dans la stratégie de Lisbonne visant à faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde.

Le chapitre suivant présente des informations sur les statistiques régionales du **tourisme**, ainsi que les destinations touristiques les plus populaires. Le dernier chapitre, qui concerne **l'agriculture**, met cette année l'accent sur les statistiques des produits végétaux et nous apprend quels types de produits végétaux sont cultivés dans les différentes régions d'Europe.

La nomenclature NUTS

La **nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS)** constitue un schéma unique et cohérent de répartition territoriale pour l'établissement des statistiques régionales de l'Union européenne. Elle est utilisée depuis des décennies pour la confection de statistiques régionales et a toujours constitué la base de la politique de financement régionale. Ce n'est cependant qu'en 2003 qu'elle a été dotée d'une base juridique, puisque c'est cette



année-là que le règlement NUTS a été adopté par le Parlement européen et le Conseil ⁽¹⁾.

À chaque fois que de nouveaux États membres adhèrent à l'Union, le règlement NUTS est adapté par l'addition de la nomenclature des régions de ces pays. C'est ce qui s'est passé en 2004, lorsque l'Union a accueilli dix nouveaux États membres, et en 2007 lorsque la Bulgarie et la Roumanie ont adhéré.

Pour tenir compte de nouveaux découpages administratifs ou territoriaux dans les États membres, le règlement NUTS spécifie que les modifications de la nomenclature régionale peuvent avoir lieu au maximum tous les trois ans. Cette adaptation a eu lieu pour la première fois en 2006, et les modifications apportées à la nomenclature NUTS sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008.

Comme ces modifications de la NUTS sont assez récentes, les données statistiques ne sont pas encore disponibles dans certains cas ou ont été remplacées par des valeurs nationales sur certaines cartes statistiques, comme le précisent les notes relatives aux différentes cartes concernées. C'est le cas notamment de la Suède, qui a introduit des régions de niveau NUTS 1, du Danemark et de la Slovaquie, qui ont introduit des régions de niveau NUTS 2, ainsi que des deux régions les plus septentrionales d'Écosse, à savoir North Eastern Scotland (UKM5) et Highlands and Islands (UKM6), où la frontière entre les deux régions a été modifiée. Nous espérons que la disponibilité des données régionales pour ces pays sera bientôt améliorée.

Il convient également de noter que certains États membres ont une population relativement peu nombreuse et ne sont dès lors pas divisés en plusieurs régions NUTS 2. Dans le cas de ces pays, la valeur de NUTS 2 est donc exactement identique à la valeur nationale. Depuis la dernière révision en date de la nomenclature NUTS, cette règle s'applique à six États membres (Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Luxembourg et Malte), à un pays candidat (ancienne République yougoslave de Macédoine) et à deux pays de l'AELE (Islande et Liechtenstein). Dans tous ces cas, l'ensemble du pays représente une seule région de niveau NUTS 2.

Une carte dépliant placée à l'intérieur de la couverture de l'Annuaire présente l'ensemble des régions de niveau NUTS 2 des 27 États membres de l'UE, ainsi que les régions statistiques correspondantes au niveau 2 des pays candidats et des pays de l'AELE. Vous trouverez en annexe la liste complète des codes et des noms de ces régions, ce qui vous permettra de localiser facilement une région précise sur la carte.

Couverture

L'*Annuaire régional d'Eurostat 2009* contient principalement des statistiques relatives aux 27 États membres de l'Union européenne, mais également, quand les informations étaient disponibles, sur les trois pays candidats à l'adhésion (Croatie, ancienne République yougoslave de Macédoine et Turquie) et les quatre pays de l'AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse).

Les régions des pays candidats et des pays de l'AELE sont appelées «régions statistiques» et sont régies par les mêmes règles que les régions NUTS de l'Union européenne, si ce n'est qu'elles ne possèdent pas de base juridique. La base de données d'Eurostat ne contient pas encore de données de pays candidats et des pays de l'AELE concernant quelques-uns des domaines d'action, mais la disponibilité des données s'améliore constamment, et nous espérons que la couverture de ces pays sera encore meilleure dans un avenir proche.

Davantage d'informations régionales

Sur le site internet d'Eurostat, vous trouverez sous le thème «Statistiques générales et régionales», et plus particulièrement sous «Régions et villes», des tableaux présentant des statistiques sur les «régions» et l'«audit urbain»: vous pourrez y consulter des séries chronologiques plus détaillées (dont certaines remontent jusqu'à 1970) et des données statistiques plus détaillées que celles présentées dans cet Annuaire. Vous y trouverez également un certain nombre d'indicateurs (tels que la superficie, la démographie, le produit intérieur brut et des données sur le marché de l'emploi) établis au niveau NUTS 3. Cette précision est importante, puisque certains pays couverts ne sont pas divisés en régions NUTS 2, comme on l'a vu plus haut.

Pour obtenir des informations plus détaillées sur le contenu des bases de données régionales et urbaines, veuillez consulter la publication d'Eurostat intitulée *Statistiques régionales et urbaines européennes — Guide de référence 2009*, que vous pouvez télécharger gratuitement à partir du site internet d'Eurostat. Vous pouvez également télécharger des tableaux Excel contenant les données précises qui ont été utilisées pour produire les cartes et d'autres illustrations qui agrémentent chaque chapitre de la présente publication. Nous espérons que vous trouverez cette publication à la fois intéressante et utile. Votre avis nous intéresse. N'hésitez pas à envoyer vos observations à l'adresse suivante: estat-regio@ec.europa.eu

⁽¹⁾ Vous trouverez de plus amples informations relatives à la nomenclature NUTS sur l'internet (http://ec.europa.eu/eurostat/ramon/nuts/splash_regions.html).

Agriculture

11





Introduction

La production végétale joue un rôle déterminant dans la sécurité de l'alimentation humaine et animale. L'agriculture, en tant que grande utilisatrice des sols, façonne le paysage rural. La moitié de la superficie de l'Union européenne est exploitée à des fins agricoles, d'où l'importance de l'agriculture pour le milieu naturel de l'UE. La production de produits de qualité exigés par le marché, en harmonie avec l'environnement, est de plus en plus une priorité de l'agriculture européenne.

L'édition de cette année de l'Annuaire des régions se concentre sur l'utilisation de la superficie agricole et sur la production de certains produits phare de l'agriculture européenne. Le chapitre sur l'agriculture se divise ainsi en deux grandes parties: la première se penche sur l'utilisation du sol de certains grands types de cultures (arables et permanentes); la seconde se focalise sur la production de certaines grandes cultures et consiste en une comparaison régionale de la production de blé, de maïs grain et de colza.

Superficie agricole utilisée

Part de la superficie des céréales par rapport à la superficie agricole utilisée

Les céréales (y compris le riz) constituent, de par la superficie qu'elles occupent et leur importance dans l'alimentation humaine et animale, le plus grand groupe de cultures dans le monde.

Au sein de l'UE, les céréales sont aussi les cultures les plus importantes et les plus répandues. Les statistiques européennes sur les céréales regroupent le blé, l'orge, le maïs, le seigle et le méteil, l'avoine, le riz et les autres céréales telles que le triticale, le sarrasin, le millet et l'alpiste. Ces cultures, dont des statistiques sont relevées dans tous les États membres, à l'exception de Malte, couvraient, en 2007, environ 30 % de la superficie agricole utilisée (SAU) dans l'UE.

Les céréales revêtent une importance si considérable que dans certaines régions elles représentent plus de 50 % de la superficie agricole utilisée (carte 11.1). Il s'agit en particulier de régions de pays des Balkans (Sud-Vest Oltenia et București — Ilfov en Roumanie) ou d'Europe centrale — surtout de Hongrie (Közép-Dunántúl, Nyugat-Dunántúl et Dél-Dunántúl), de Slovaquie (Bratislavský kraj et Západné Slovensko) et de Pologne (Łódzkie, Lubelskie, Wielkopolskie, Zachodniopomorskie, Lubuskie, Dolnośląskie, Opolskie, Kujawsko-

pomorskie et Pomorskie). Un taux de couverture par des céréales supérieur à 50 % de la SAU existe également en Europe septentrionale (Danemark, régions finlandaises Etelä-Suomi et Länsi-Suomi et région suédoise Östra Mellansverige, Småland med öarna et Norra Mellansverige) ainsi qu'en Europe méridionale (région italienne Basilicata). En Europe occidentale, la plus forte proportion de superficie céréalière par rapport à la SAU est enregistrée dans les régions françaises suivantes: Île-de-France, Picardie, Centre et Alsace.

Une faible représentation des céréales dans la superficie agricole utilisée s'observe dans les régions méridionales (à l'exception de Basilicata citée ci-dessus), dans certaines régions alpines, sur la côte atlantique de la péninsule Ibérique ou dans les régions du nord de la Suède où ce type de cultures occupe moins de 10 % de la SAU.

Parmi ces régions figurent plus précisément quasi toutes les régions du Portugal (excepté Lisboa), certaines zones côtières d'Espagne (Galicia, Principado de Asturias, Cantabria, Comunidad Valenciana et Canarias) et d'Italie (Liguria).

Les régions alpines en Autriche (Kärnten, Salzburg, Tirol et Vorarlberg) et en Italie (Valle d'Aosta/Vallee d'Aoste, Provincia Autonoma Bolzano/Bozen et Provincia Autonoma Trento) présentent des surfaces céréalières inférieures à 10 % de la SAU.

Dans certaines des régions qui accordent la préférence aux surfaces en herbe et, le cas échéant, aux fourrages verts, une faible proportion de surfaces est aussi dédiée aux céréales. Il s'agit de zones en Belgique (Prov. Luxembourg), en France (Corse, Limousin et département d'outre-mer de la Réunion), aux Pays-Bas (Friesland, Overijssel, Gelderland, Utrecht et Noord-Holland), de l'ensemble de l'Irlande et de la région Mellersta Norrland en Suède.

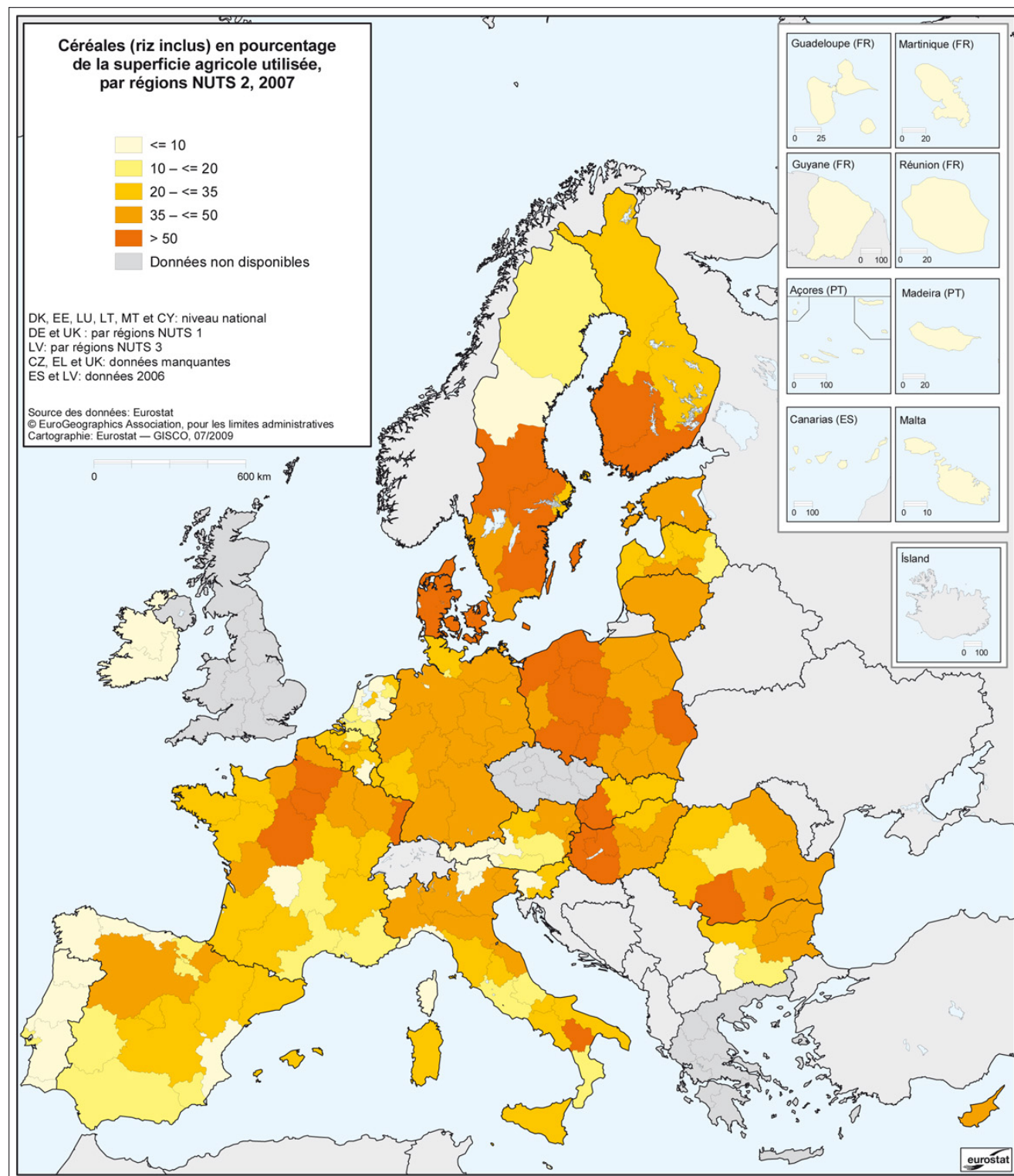
Part de la superficie des cultures permanentes par rapport à la superficie agricole utilisée

Les cultures permanentes sont localisées surtout dans les régions du pourtour méditerranéen. On entend par «cultures permanentes» des cultures de ligneux qui occupent le sol pendant plusieurs années de suite, d'habitude pendant plus de cinq ans, soit les arbres et les arbustes pour la production de fruits et de baies, les vignes et les oliviers principalement.

Les cultures permanentes sont beaucoup moins importantes en termes de superficie que les cultu-

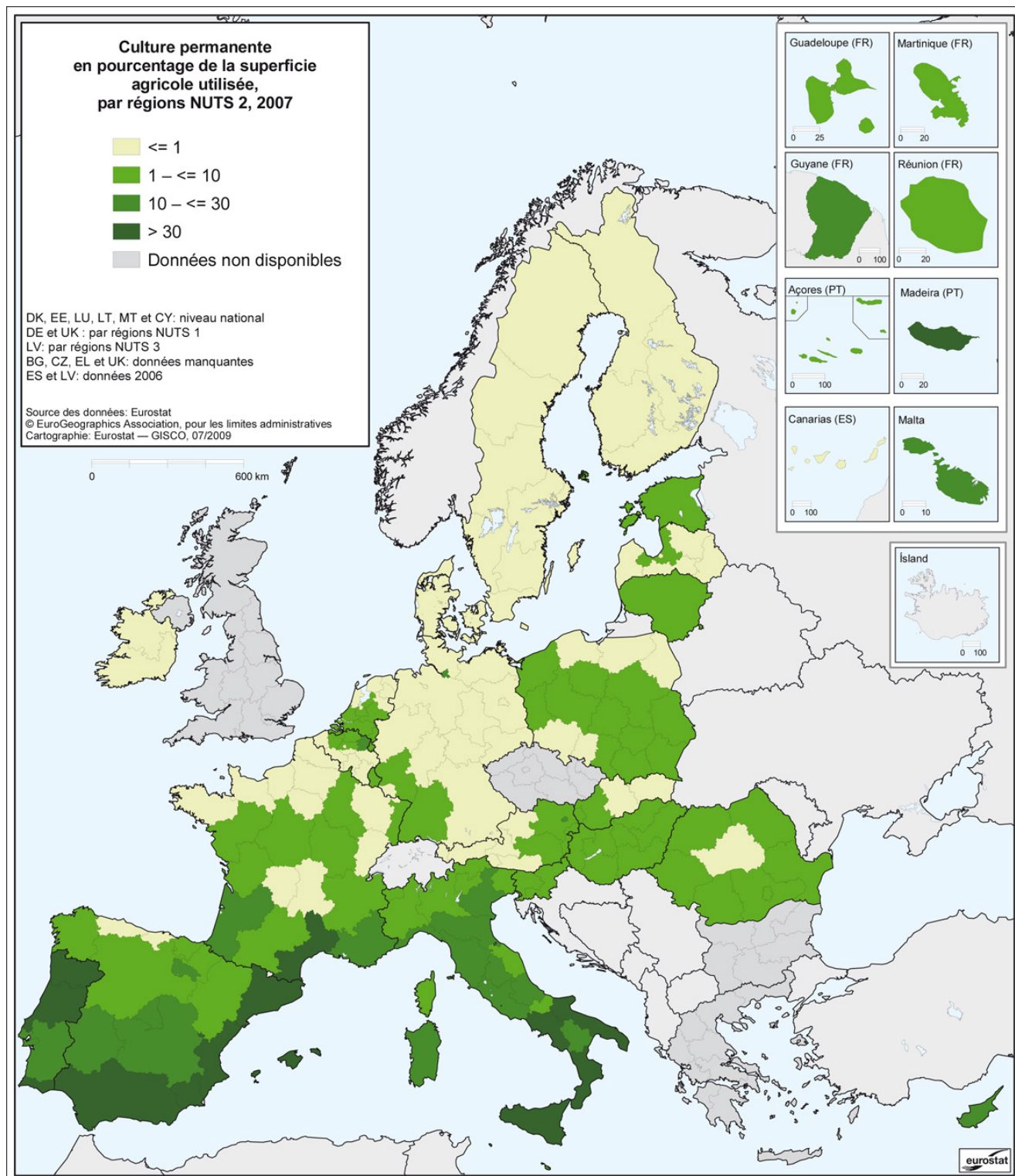


Carte 11.1: Céréales (riz inclus) en pourcentage de la superficie agricole utilisée, par régions NUTS 2, 2007





Carte 11.2: Culture permanente en pourcentage de la superficie agricole utilisée, par régions NUTS 2, 2007



res annuelles et même que les cultures céréalières. Elles sont aussi réparties de façon beaucoup plus régionalisée, comme le montre la carte 11.2.

Les cultures permanentes demeurent importantes dans l'agriculture de par le fait que leur production dégage en général une valeur ajoutée à l'hectare plus importante que celle des cultures annuelles et que ces productions sont essentiellement destinées à l'alimentation humaine.

De plus, ces cultures jouent un rôle très important non seulement dans la formation du paysage rural (vergers, vignes et oliviers), mais aussi dans l'équilibre environnemental de l'agriculture.

La carte 11.2 montre clairement une spécialisation des régions du pourtour méditerranéen dans les cultures permanentes. Les données régionales sur ces cultures ne sont pas disponibles pour un certain nombre de pays de cette zone.

Sur les 14 régions ayant plus de 30 % de leur superficie agricole utilisée en cultures permanentes, 10 appartiennent au pourtour méditerranéen. Il s'agit de: 5 régions d'Espagne [Cataluña, Comunidad Valenciana, Illes Balears, Andalucía et Región de Murcia — la région Comunidad Valenciana, par exemple, est une région fortement spécialisée dans les cultures d'oranges et d'agrumes à petits fruits (elle représente plus de 27 et 60 % des superficies de l'EU-27 en oranges et en agrumes à petits fruits, respectivement)]; 4 régions d'Italie (Campania, Puglia, Calabria et Sicilia); 4 régions du Portugal (Norte, Centro, Algarve et Região Autónoma da Madeira); une région en France (Languedoc-Roussillon).

Une assez forte représentation des cultures permanentes dans la SAU (entre 10 et 30 %) s'observe aussi à Malte et à Chypre, toujours des pays du pourtour méditerranéen.

La région Aquitaine en France de même que La Rioja en Espagne doivent leur forte représentation des cultures permanentes dans la SAU à la culture de la vigne.

La Prov. Limburg en Belgique doit sa forte représentation en cultures permanentes dans la SAU aux vergers (surtout de pommiers et de poiriers).

Production agricole

Les trois cartes 11.3, 11.4 et 11.5 présentent le poids de chaque région dans la production totale UE de trois importantes productions végétales (blé, maïs et colza). La production régionale totale d'un produit agricole, même si le rendement

et l'étendue de la culture l'influencent beaucoup, demeure un bon indicateur de poids qu'une région peut avoir au niveau de la production d'une zone plus vaste (pays et/ou UE). Les cartes citées et les paragraphes suivants donnent un aperçu de la concentration de ces productions.

Production de blé

La culture du blé (blé tendre et blé dur) est sans doute la plus importante production végétale de l'agriculture européenne. En 2007, le blé représentait 46 % de la production de céréales de l'UE. Le blé est essentiellement destiné à l'alimentation humaine et animale, mais est également utilisé pour la fabrication de produits transformés tels que le bioéthanol et l'amidon.

Cette culture est aussi l'une des mieux réparties au sein de l'UE; en effet, les statistiques relèvent seulement 5 régions ne produisant pas de blé (Principado de Asturias en Espagne, Valle d'Aosta/Vallée d'Aoste et Provincia Autonoma Bolzano/Bozen en Italie, Mellersta Norrland et Övre Norrland en Suède).

En 2007, l'UE a produit plus de 120 millions de tonnes de blé (dont 8,2 millions de tonnes de blé dur), et la superficie emblavée en blé a atteint 24 millions d'hectares.

Vingt et une régions concentrent plus de la moitié de la production UE de blé (cette production a été calculée sans celles de la République tchèque, de la Grèce et du Royaume-Uni, pays pour lesquels les données régionales ne sont pas disponibles).

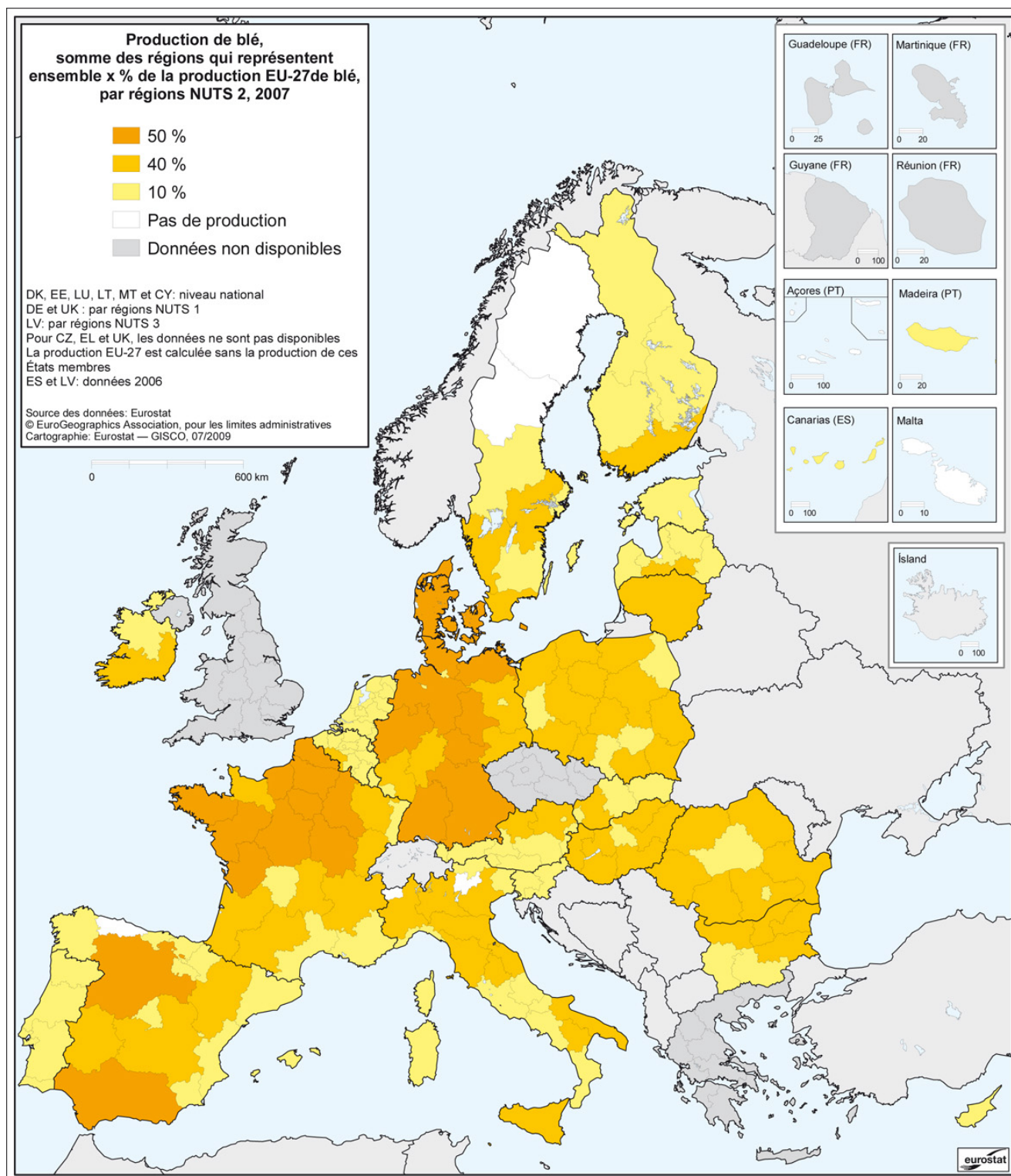
Sur ces 21 régions, 10 appartiennent à la France (de la région la plus productrice à la moins productrice): Centre (qui représente 4,5 % de la production communautaire de blé), Picardie, Champagne-Ardenne, Poitou-Charentes, Pays de la Loire, Nord - Pas-de-Calais, Bourgogne, Haute-Normandie, Île-de-France et Bretagne. Cela pousse la France au rang de premier producteur de blé de l'UE qui a récolté près de 33 millions de tonnes de céréales en 2007.

L'Allemagne, deuxième producteur (20,9 millions de tonnes), voit 8 de ses régions dans les 21 régions les plus productrices, à savoir (de la région la plus productrice à la moins productrice): Bayern (qui représente 3,6 % de la production communautaire de blé), Niedersachsen, Sachsen-Anhalt, Nordrhein-Westfalen, Mecklenburg-Vorpommern, Baden-Württemberg, Thüringen et Schleswig-Holstein.

Ainsi, le «grenier» à blé de l'UE se situe dans la moitié nord de la France et l'Allemagne. Les



Carte 11.3: Production de blé, somme des régions qui représentent ensemble x % de la production EU-27 de blé, par régions NUTS 2, 2007



63 régions suivantes participent pour 40 % de la production totale de l'UE. Sur ces 63 régions, presque toutes les régions de Pologne (excepté 3) y figurent. En effet, la Pologne est le quatrième producteur de blé après le Royaume-Uni (8,3 millions de tonnes).

Production de maïs grain

La production UE de maïs grain s'élevait en 2007 à 47,5 millions de tonnes, soit 18 % de la production de céréales. Le maïs grain est essentiellement destiné à l'alimentation animale, mais est également utilisé pour les produits industriels tels que l'amidon et la colle.

Cette culture de par ses besoins physiologiques a une valence géographique plus restreinte au sein des régions de l'UE. En effet, les États membres les plus septentrionaux (Irlande, Royaume-Uni, Danemark, Estonie, Lettonie, Finlande et Suède) ne produisent pas ou produisent très peu de maïs grain.

Les 14 régions les plus productrices en maïs grain participent pour plus de 50 % de la production totale de maïs grain. Cette production communautaire a été calculée sans la production de la République tchèque et de la Grèce, pays pour lesquels les données régionales ne sont pas disponibles.

Parmi ces régions, 7 se trouvent en France (de la région la plus productrice à la moins productrice): Aquitaine (qui représente 6,3 % de la production communautaire), Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées, Alsace, Pays de la Loire, Rhône-Alpes et Centre. Quatre régions sont localisées dans le nord de l'Italie (de la région la plus productrice à la moins productrice): Veneto, Lombardia (qui représente 6,2 % de la production communautaire), Piemonte et Friuli-Venezia Giulia. Une se trouve en Hongrie (Dél-Dunántúl, qui représente 2,3 % de la production communautaire), une en Espagne (Castilla y León, 2,2 % de la production communautaire) et une en Allemagne (Bayern, 2,1 % de la production communautaire).

Les 40 régions suivantes participent pour 40 % de la production UE. La Roumanie qui est le quatrième producteur de l'EU-27 de maïs grain [après la France (14 millions de tonnes), l'Italie (9,9 millions) et la Hongrie (4 millions)], avec 3,9 millions de tonnes, voit toutes ses régions, excepté celle de București — Ilfov, dans ce groupe. Ce pays en effet est fortement spécialisé dans la culture de maïs grain (2,5 millions d'hectares, soit la plus grande superficie de l'UE), mais ses rendements sont moins élevés que ceux des anciens États membres.

Production de colza

La production UE de colza s'élevait en 2007 à 18,1 millions de tonnes, soit une progression de 13 % par rapport à 2006. Le colza est destiné à la fabrication d'huile (alimentaire mais surtout non alimentaire, telle que la production de biodiésel) et à l'alimentation animale (tourteaux de colza issus de la trituration des graines de colza). La progression de cette culture est sans doute due à la forte demande au cours de ces dernières années en énergies renouvelables telles que le biodiésel.

Le colza se prête plutôt à un climat tempéré. En effet, quatre des pays du sud de l'UE ne produisent pas de colza (Portugal, Grèce, Chypre et Malte), et les régions du sud (Espagne, Italie et Bulgarie) participent pour moins de 10 % de la production communautaire de colza.

Treize régions (dont le Danemark) les plus productrices en colza participent pour au moins 50 % de la production totale dans l'EU-27. Cette production communautaire a été calculée sans les productions de la République tchèque et du Royaume-Uni, pays pour lesquels les données régionales ne sont pas disponibles.

Parmi ces régions, 8 sont localisées en Allemagne, le premier producteur de colza, avec une production atteignant les 5,3 millions de tonnes (de la région la plus productrice à la moins productrice): Mecklenburg-Vorpommern (5,8 % de la production communautaire), Bayern, Sachsen-Anhalt, Niedersachsen, Schleswig-Holstein, Sachsen, Thüringen et Brandenburg.

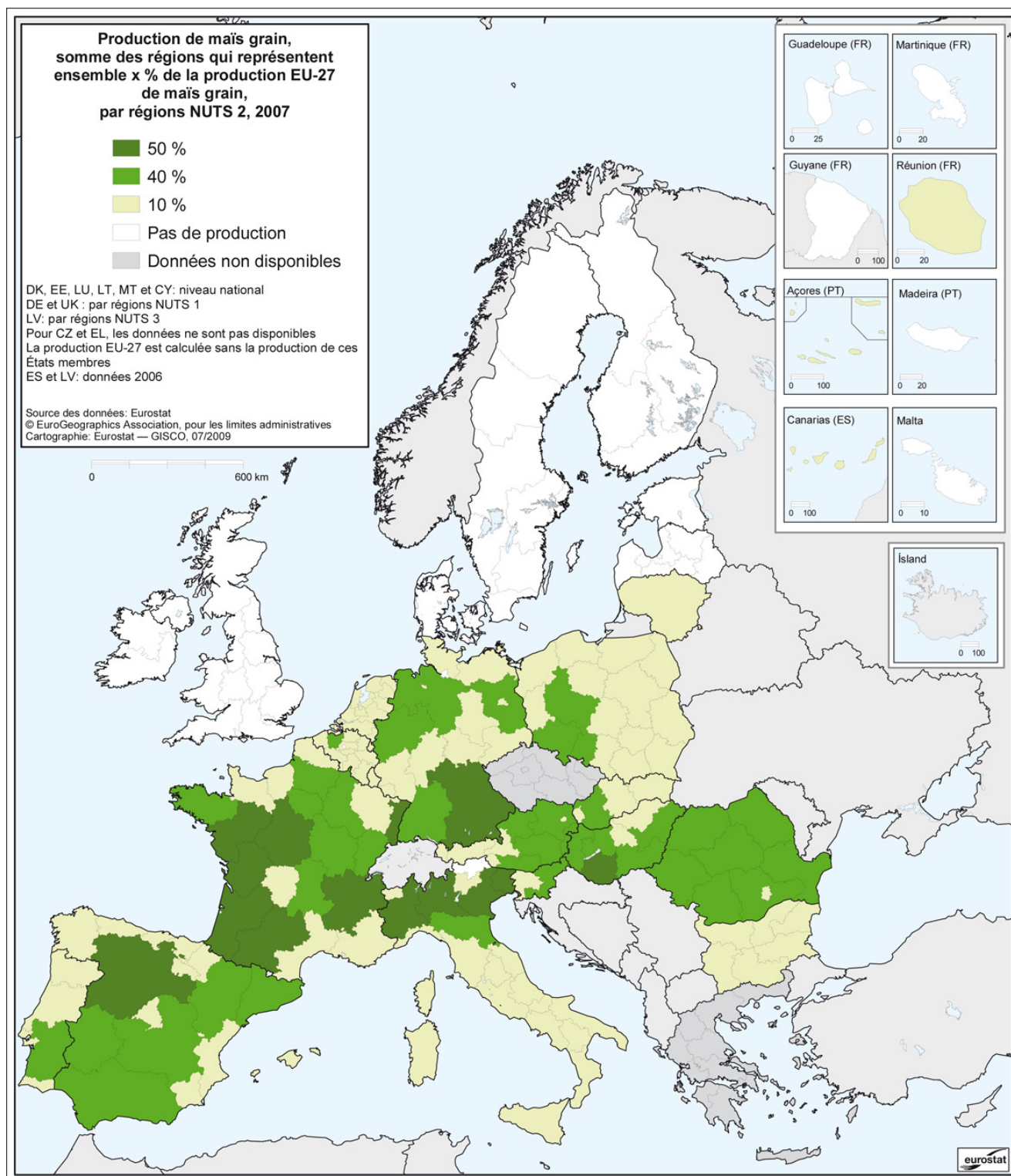
Quatre sont localisées en France, le deuxième producteur de colza, avec une production de 4,6 millions de tonnes (de la région la plus productrice à la moins productrice): Centre (6 % de la production communautaire), Champagne-Ardenne, Bourgogne et Lorraine. Le Danemark participe, lui, pour 3,9 % de la production communautaire.

Les 34 régions suivantes participent pour 40 % de la production UE. La Pologne qui est le troisième producteur de l'UE de colza avec 2,1 millions de tonnes voit 10 de ses régions dans ce groupe (de la région la plus productrice à la moins productrice): Wielkopolskie (2,1 % de la production communautaire), Kujawsko-pomorskie, Zachodnio-pomorskie, Dolnośląskie, Opolskie, Pomorskie, Warmińsko-mazurskie, Lubelskie, Mazowieckie et Lubuskie.

Il est à noter que les pays baltiques (Estonie et Lituanie) figurent dans ce groupe.

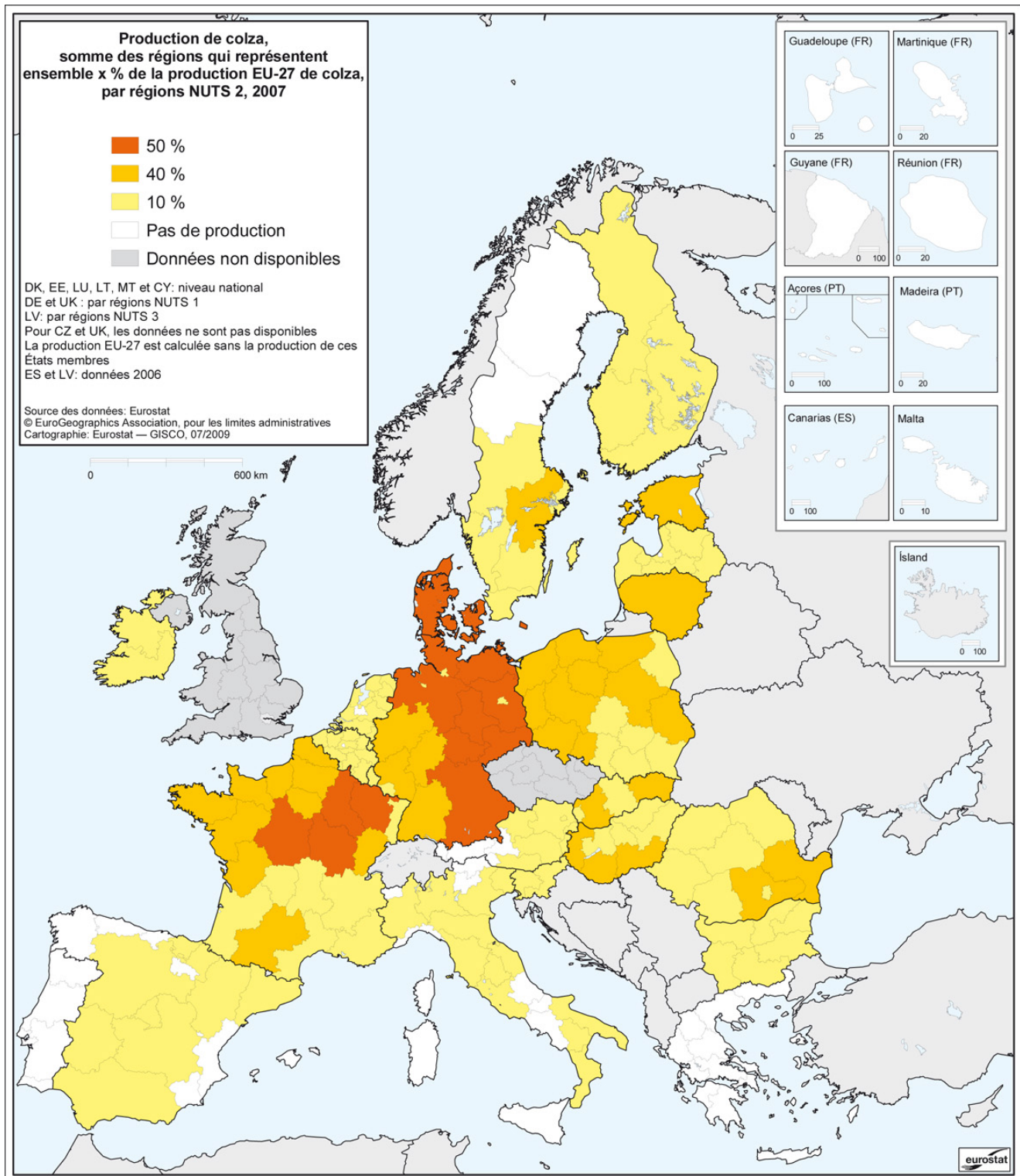


Carte 11.4: Production de maïs grain, somme des régions qui représentent ensemble x % de la production EU-27 de maïs grain, par régions NUTS 2, 2007





Carte 11.5: Production de colza, somme des régions qui représentent ensemble x % de la production EU-27 de colza, par régions NUTS 2, 2007





Conclusion

Les conditions tant climatiques que géographiques exercent une grande influence sur l'utilisation agricole des sols. Les préférences en matière de production animale et végétale diffèrent d'une région à l'autre dans toute l'Europe.

Il importe toutefois de souligner que la qualité et l'intensité de la production ne sont pas les seuls facteurs déterminant l'évolution du secteur agricole. D'autres critères (développement rural, environnement, sécurité alimentaire, etc.) sont devenus de plus en plus importants et pourront encore influencer et modifier le visage régional actuel de notre agriculture.

Notes méthodologiques

La superficie agricole utilisée comprend les cultures arables, les superficies toujours en herbe, les cultures permanentes et les autres superficies agricoles telles que les jardins familiaux.

Les céréales comprennent le blé (blé tendre et blé dur), l'orge, le maïs grain, le seigle et le méteil, l'avoine et les mélanges de céréales d'été, le triticale, le sorgho, les autres céréales telles que le sarrasin, le millet, l'alpiste et le riz.

Les cultures permanentes sont des cultures agricoles, notamment ligneuses, occupant le sol pendant plus de cinq ans (les prairies permanentes sont exclues).

Pour les cartes 11.3, 11.4 et 11.5, le total de la production UE ainsi que la somme des régions représentant un certain pourcentage de la production UE ont été obtenus en excluant les pays qui n'ont pas fourni des données régionales. Ainsi, pour la production UE de blé (carte 11.3), cette production n'inclut pas les productions de la République tchèque, de la Grèce et du Royaume-Uni. Pour la production UE de maïs grain (carte 11.4), cette production n'inclut pas les productions de la République tchèque et de la Grèce. De même, pour la production UE de colza (carte 11.5), cette production n'inclut ni celle de la République tchèque ni celle du Royaume-Uni.